

Département de l'ISERE  
Canton de BOURGOIN-JALLIEU  
Commune de BOURGOIN-JALLIEU

## DECISION DU MAIRE DC 2023-077

**OBJET : Installation d'un système de vidéoprotection pour la coupe du monde de rugby 2023**

**Le Maire de la commune de BOURGOIN-JALLIEU ;**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DB151214024 du 15 décembre 2014 relatif création un dispositif de vidéoprotection

**Considérant** que la Ville de Bourgoin-Jallieu souhaite réaliser des travaux d'installation d'un système de vidéoprotection pour la coupe du monde de rugby 2023 ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : un projet d'équipement de vidéoprotection sera soumis au Préfet de l'Isère dans le cadre des aménagements préparatoires à la coupe du monde de rugby 2023 ;

**Article 2** : une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sera présenté aux services de l'Etat (FIPD 2023 – programme S) afin de financer ce projet.

Bourgoin-Jallieu, le 22 juillet 2023

Le Maire,

Vincent CHRIQUI

